

CE - DECLARATION DE SUBSTANCES REGLEMENTEES (directive REACH)



EMAC Belgium srl

Allée Centrale, 76
6040 JUMET

EN 14351-1:2006 + A2 : 2016
Portes et fenêtres extérieures

Les portes et fenêtres fabriquées par le constructeur sont destinées à être appliquées dans des façades extérieures d'un bâtiment.

Nous attestons que les produits livrés sont en accord avec la directive européenne "REACH" concernant l'utilisation des substances réglementées dans les produits de constructions.

Ces produits ne contiennent aucune substance répertoriée dans la liste de l'annexe 1 du "Working Document of Construct 93/348".

Déclaration de 2021
Monsieur
Directeur Technique

Luc Mohymont
EMAC Belgium srl